



# PROTCOLE SANITAIRE FFJDA

## Appliqué à la période de crise sanitaire liée au Covid-19

### FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES ET CONTINUES

Mise à jour au 15-01-2021

#### Textes de référence :

[Décret n° 2021-31 du 15 janvier 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020](#)

[Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprises face à l'épidémie de Covid-19](#)

---

#### Préconisations pour l'organisation des séquences de formation professionnelles initiales et continues :

- Les sessions de formation sont organisées et coordonnées par les ligues régionales, organismes de formation habilités.
  - Chaque ligue ou comité assurant la mise en œuvre des sessions de formation doit veiller à proposer des organisations adaptées aux mesures sanitaires nationales, et au respect des directives territoriales qui pourraient être déclinées.
  - Le port du masque est obligatoire pour toute phase n'étant pas spécifiquement considérée comme un temps de pratique : circulation dans le dojo, périodes d'observation en dehors ou sur le tatami, séquences théoriques, etc...
  - La jauge du nombre de participants doit être adaptée aux installations afin de permettre les espacements entre les groupes et des flux de circulation adaptés au respect des gestes barrières.
  - Avant de monter sur le tatami, chaque stagiaire doit se laver les mains et les pieds à l'aide de gel hydro-alcoolique.
  - Le travail en binôme constitué pour toute la durée de la session de formation est à privilégier.
  - Il est conseillé de limiter au strict minimum des besoins, la mise en place de séquences de pratique ayant recours aux exercices conventionnels nécessitant des changements de partenaires. La constitution de sous-groupes non poreux doit dans ce cas être privilégiée.
  - L'organisation des espaces doit être adaptée pour que les couples en activité soient suffisamment séparés les uns des autres. Lors des phases de regroupements statiques (salut général, temps d'explication, etc...), les stagiaires doivent respecter une distanciation de 2 mètres entre chaque individu, en complément du port du masque.
  - L'inscription préalable via l'extranet est fortement recommandée afin d'identifier les acteurs et de prévoir les flux.
- Une attention particulière sera apportée à l'établissement de listes nominatives et horodatées de l'ensemble des participants : professeurs, dirigeants, organisation et même public, s'il est autorisé.

Le Directeur Technique National  
Max BRESOLIN